



**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

N° DE L'ACTE : DEC2022-07-27-25

SERVICE : Service Finances

OBJET : AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT MANDATEMENT

DECISION DU MAIRE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Nous, Daniel BUCHWALDER, Maire en exercice de la Commune de SELONCOURT,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-22 et L.2122-23
- Vu la délibération du Conseil Municipal réuni le 09 juin 2020, donnant délégation au Maire.
- Considérant

DECIDONS

Article 1^{er} :

La Commune de Seloncourt décide de mettre en place un prélèvement de dépenses avec le SGC pays de Montbéliard en vue de régler des factures avant mandatement et autorise le SGC – CFP pays de Montbéliard à exécuter sans ordonnancement préalable.

Article 2 :

Liste des catégories de dépenses sans ordonnancement préalable :

- le remboursement d'emprunts ;
- le remboursement de lignes de trésorerie ;
- les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
- les abonnements et consommations d'eau ;
- les abonnements et consommations d'électricité ;
- les abonnements et consommations de gaz ;
- les dépenses d'abonnements et de consommation de chauffage urbain ;
- le coût de traitement des ordures ménagères ;
- les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de téléphone et d'internet ;
- les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives au courrier ;
- les abonnements et consommations de services informatiques en nuage « cloud » ;
- les locations immobilières et charges locatives de copropriétés :
- les leasings et crédits baux automobiles, matériels informatiques ;
- les contrats de maintenance de matériel ;
- les cotisations d'assurance ;
- la contribution au fonds de solidarité ;
- les locations et crédits-baux immobiliers ;

Article 3 :

Les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait sera affiché à l'entrée de la Mairie. Transmission sera faite à Monsieur le Sous-Préfet par voie électronique.

Fait à Seloncourt, le 27/07/2022

Le Maire

Daniel BUCHWALDER

